

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 514

présenté par

M. Gilletti, M. Dessigny, M. Taché de la Pagerie, Mme Florence Goulet, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli, M. Villedieu, Mme Dogor-Such, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, M. Sabatou, Mme Sabatini, M. Salmon, M. Schreck, M. Pfeffer, M. Muller, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Lorho, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Meizonnet, M. Mauvieux, M. Meurin, Mme Menache, M. Lopez-Liguori, M. Loubet, M. Lottiaux, M. Marchio, Mme Martinez, M. Hébrard, M. Jacobelli, Mme Le Pen, Mme Grangier, Mme Lelouis, Mme Lechanteux, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Engrand, M. Guinot, M. Grenon, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Gillet, Mme Galzy, M. Frappé, M. François, M. Falcon, M. Girard, M. Gonzalez, M. Dragon, Mme Diaz, M. Chudeau, Mme Auzanot, M. Allisio, M. Ballard, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Cabrolhier, M. Buisson, Mme Bordes, M. Bovet, M. Catteau, M. Chenu, M. Berteloot, M. Bentz, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, M. Barthès, M. Baubry et M. Beaurain

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

I. – Au début de la quatrième ligne de la cinquième colonne du tableau de l’alinéa 37, substituer au nombre :

« 2 »,

le nombre :

« 3 ».

II. – En conséquence, au début de même ligne de la dernière colonne du même tableau, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ceci est un amendement d'appel.

La présente loi de programmation militaire supprime le troisième satellite SYRACUSE IV dont a l'Armée de l'Air et de l'Espace. Or, à l'heure où l'Espace constitue un enjeu plus que jamais stratégique pour notre défense nationale et tandis que la France a accumulé un retard considérable sur ses partenaires et adversaires, ce choix ne semble pas opportun. C'est pourquoi le présent amendement vise à rétablir l'SYRACUSE IV à trois.